

Les conditions d'examen, une lutte syndicale

Des pistes pour améliorer les conditions de travail pendant l'EAF

Par Odile Deverne

Charge de travail, rémunération, calendrier : tout est à revoir dans l'organisation de l'épreuve anticipée de français (EAF) au baccalauréat. La section académique a réuni les syndiqués et va présenter ses propositions au rectorat.

Pour faire suite à l'enquête de juin, la section académique a organisé, le vendredi 17 novembre, un conseil syndical sur les épreuves anticipées de français, auquel elle a invité tous les collègues de Lettres syndiqués et enseignant en lycée. Il a été l'occasion de faire le bilan de la session 2017 et de réfléchir sur les meilleures modalités d'organisation possible pour 2018 ; en effet, à notre demande, un groupe de travail au rectorat avec les organisations syndicales aura lieu le 18 décembre prochain.

Lors de la dernière session, chacun ou chacune a pu constater que la recommandation du CHSCTM n'a pas été appliquée puisque le rectorat a maintenu quatorze candidats par jour (voire plus) avec parfois encore une réunion de mi-session lors de la pause méridienne (réunion pourtant rendue facultative par les inspecteurs, à notre demande). La rémunération est très modique : 245 € pour onze demi-journées d'oraux. Quant aux surveillances des épreuves écrites de terminale et de première, la charge particulière des professeurs de lettres a été trop rarement prise en compte dans les établissements. Bref, le bilan est assez négatif en termes de conditions de travail pour les collègues de lettres.

Le conseil syndical s'est attaché à rechercher des pistes à proposer au rectorat pour améliorer la situation dans plusieurs domaines :

- **Les surveillances** : nous demanderons tout d'abord à changer le libellé de la convocation pour la réunion des descriptifs : retrait des descriptifs lors de la réunion d'harmonisation ; **lecture des descriptifs et documents à domicile sur une période définie**. Chaque examinateur-trice doit recevoir environ 4 à 6 descriptifs, ni plus ni moins. Nous demanderons également une lettre incitative



à destination des chefs d'établissement, leur indiquant de ne pas convoquer les professeurs de Lettres en 1^{ère} une fois que ces derniers ont récupéré leurs descriptifs et leurs copies.

- **Le calendrier et le nombre de candidats** : nous revendiquerons un **seuil de onze candidats par jour** (préconisation du CHSCTM) sur 6 jours maximum avec un week-end au milieu, ce qui suppose d'avancer le calendrier. En effet, les collègues considèrent qu'au delà de onze candidats, **la charge de travail nuit à la qualité du service**. Manifestement, il est plus facile que les coordonnateurs déchargent les collègues en faisant passer quelques candidats dans les petits centres ; dans certains centres, il faudrait donc un 3^{ème} coordonnateur. Le conseil syndical s'est même aventuré à proposer un calendrier pour juin : si le ministère pouvait fixer l'écrit les 12 ou 13 juin, la réunion de retrait des descriptifs pourrait avoir lieu les 8 ou 11 juin, l'harmonisation les 15 ou 16 juin et les oraux du 20 au 27 juin. Si l'écrit de terminale et l'oral de l'EAF avaient lieu dans des centres d'examen différents, l'oral pourrait commencer pendant l'écrit de terminale.

- **Les examinateurs** : une **transparence est nécessaire notamment sur le vivier réel** par rapport au nombre de candidats. Les temps partiels, les décharges, les allègements de service ou les aménagements des travailleurs handicapé-e-s doivent être pris en compte. Pour les collègues avec RQTH, quand il y a une demande d'aménagement de poste faite à la médecine de prévention, cet aménagement doit courir jusqu'au bac. Il nous semble

aussi que connaître le taux réel d'arrêts maladie au moment du bac pourrait permettre de dégonfler la rumeur et/ou de souligner qu'il est temps d'améliorer les conditions de travail.

- **L'indemnisation**

ne devrait pas être calculée au candidat mais respecter l'application du décret de 2012, à savoir un taux horaire de 9,60 €/heure. Actuellement l'indemnité versée équivaut à 1h40 au taux horaire, alors que dans la réalité faire passer sept candidats en 4 h ne laisse même pas le temps de faire une « pause pipi » !

- **La réunion d'harmonisation de l'oral** ne doit pas être l'occasion de pressions sur les notes. Nous demanderons à connaître précisément le nombre de plaintes et de courriers de parents. Pour nous, l'harmonisation doit se faire au cours des discussions informelles pendant la session. Si la réunion de mi-session est maintenue, elle ne doit pas s'ajouter aux candidats à faire passer mais doit être prévue dans la journée et faire l'objet d'une convocation spécifique.

